

08 Mai 2024,

C'est par une journée mitigée sur le plan climatique que les cérémonies se sont déroulées dans le secteur de SAINT NICOLAS DE LA GRAVE 82210.

Tout d'abord à 09h30 c'est la commune de CAUMONT avec son maire, Monique D., sociétaire de la 1423<sup>ème</sup> que la première commémoration s'est déroulée avec en maitre de cérémonie notre président de section Henry D.

Après un bon petit café et sa suite, la cérémonie a pu commencer. Mise en place des porte-drapeaux, drapeau UD82 et drapeau de la 1423<sup>ème</sup> porté par le tout jeune et nouveau porte drapeau Maxime L. Son baptême fut une pleine réussite et il a été remercié à la hauteur de son engagement.

Aucune fausse note.

Puis tout le monde s'est rendu à SAINT NICOLAS DE LA GRAVE.

L'heure de 11 heures sonnée, les porte-drapeaux se sont mis en place et la cérémonie a pu commencer.

Le maitre de cérémonie, Henry D. a expliqué les deux temps forts d'une cérémonie, à savoir la première partie qui rend hommage aux vivants et la seconde partie qui rend hommage aux morts.

Lecture du message Ministériel par monsieur Bernard B, maire de la commune et sociétaire de la 1423<sup>ème</sup>.

Dépôt des gerbes, FNACA, Médaille militaire, conseil des jeunes, Région et Mairie mais en tout premier temps les bouquets des rares enfants présents ; Merci à eux et aux parents qui ont fait l'effort de les accompagner.

La gerbe de la Médaille militaire a été déposée par Henry D. président de la section et Léon Pierre C. président honoraire. Avait été invité à ce dépôt le premier vice-président de la section de SAINT CYPRIEN des Pyrénées Orientales présent à la cérémonie. C'est au pied de la stèle inaugurée le 22.02.2018 que la gerbe fut déposée, la stèle jouxtant le monument aux morts.

Sonnerie aux morts, minute de silence et hymne national. Remerciements aux porte-drapeaux et départ aussitôt vers SAINT AIGNAN et CASTELMAYRAN, où dans ces deux communes le 08 mai a été commémoré dans les mêmes conditions avec une présence d'enfants en nombre à CASTELMAYRAN.

A ce jour 8 cérémonies ont été assurées par la 1423<sup>ème</sup>. Le 12, ce sera à CAZES MONDENARD que nous nous retrouverons.

Le président remercie vivement, les enfants, les parents qui les ont accompagnés et les sociétaires de la section qui, il faut bien le dire, ont répondu présents sur les diverses commémorations ainsi que les Sapeurs-Pompiers Nicolaïtes venus avec une forte délégation, merci aux militaires et aux gendarmes.

Et de rappeler que pour les cérémonies officielles, les décorations se portent « pendantes » et elles sont de type ordonnance.



La Médaille militaire a été présente également à MONTAUBAN, VALENCE D'AGEN, MOISSAC, CASTELSARRASIN, CAUSSADE et CAYLUS. Mentionnons qu'à MONTAUBAN une médaille d'Officier de la Légion d'Honneur à été remise à notre sociétaire LE FUR de la 132<sup>ème</sup> de MONTAUBAN, et qu'une Médaille militaire a été décernée à Gisèle T. de la 1423<sup>ème</sup>. Félicitations aux récipiendaires.